

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1596

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Décines Charpieu**

objet : **Secteur Montout - Restructuration et renforcement des infrastructures d'assainissement et d'eau potable - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1596**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Secteur Montout - Restructuration et renforcement des infrastructures d'assainissement et d'eau potable - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Sur la commune de Décines Charpieu, le réseau d'assainissement est principalement unitaire et en réseau séparatif sur le secteur nord-est. Les sous dimensionnements des réseaux unitaires et de la station de relèvement de la Berthaudière ainsi que le dysfonctionnement ou l'insuffisance des infrastructures pluviales sur la commune de Décines Charpieu génèrent depuis plusieurs années de nombreux désordres : débordements du réseau, inondations fréquentes liées aux ruissellements des eaux pluviales et des déversements fréquents au milieu naturel (Grand Large). Ces désordres observés actuellement, associés à une future densification urbaine sur Décines Charpieu ainsi que le projet de raccordement d'une partie des effluents de Meyzieu sur le réseau de Décines Charpieu vont accroître ces dysfonctionnements.

Il est ainsi proposé une restructuration des infrastructures d'assainissement permettant de supprimer les dysfonctionnements actuels, de répondre aux besoins en situation future et aux exigences réglementaires de réduire les rejets en milieu naturel.

La solution retenue en termes d'infrastructures -assainissement eaux usées- peut se résumer de la manière suivante :

- le renforcement et la création de réseaux d'eaux usées sur l'"est" de Décines Charpieu, permettant de raccorder l'urbanisation future prévue sur Décines Charpieu et sur la partie de Meyzieu raccordée,
- le déplacement de la station de relèvement de la Berthaudière et le renforcement en capacité,
- le renforcement des réseaux unitaires structurants en aval de la station de la Berthaudière en adéquation avec la capacité de refoulement de la station et en conformité par rapport aux limitations des déversements en milieu naturel.

En termes de projet -assainissement eaux pluviales- :

- création et renforcement des infrastructures eaux pluviales sur le secteur nord-est de Décines Charpieu (rue Pierre Gay, chemin des Marinières-rue de Sully, avenue Jean Jaurès, avenue Edouard Herriot) permettant de gérer les eaux de ruissellement urbain.

Par rapport au projet de Grand Stade sur le secteur du Montout, des aménagements s'avèrent également nécessaires afin, d'une part, de libérer le terrain de toutes servitudes et, d'autre part, de garantir son alimentation future en eau potable et sa défense incendie.

En effet, le projet de Grand Stade génère des besoins en eau potable et en défense incendie importants. Le réseau existant ne permet pas d'assurer la demande en eau potable du Grand Stade. La création d'un réseau d'eau potable spécifique avec maillage pour garantir l'alimentation en eau potable du site et une partie de la défense incendie s'avère donc nécessaire.

Par ailleurs, il existe sur le futur site du Grand Montout des ouvrages de rétention et d'infiltration, propriété de la Communauté urbaine de Lyon, direction de l'eau. Ces ouvrages gèrent les eaux de ruissellement agricole du bassin versant amont du Montout et limitent ainsi les inondations sur le quartier. Un déplacement de ces ouvrages est nécessaire afin de permettre l'implantation du Grand Stade.

Face à ces nombreux projets de renforcement et de création d'infrastructures en assainissement et en eau potable, il est proposé d'organiser les opérations en deux projets indépendants :

1° - le déplacement de la station de la Berthaudière :

- ce déplacement sur un terrain communal en amont du site actuel est nécessaire du fait de l'exigüité du site et donc de l'incapacité à créer une extension de la station pour répondre aux besoins futurs.

- les travaux sont estimés à 4 300 000 € HT, pour une opération (maîtrise d'œuvre, études complémentaires, travaux) estimée à 4 800 000 € HT auxquels s'ajoutent l'acquisition foncière pour 315 000 €. La part induite par l'opération Grand Stade est évaluée à 1 350 000 € HT.

2° - la création et modification des réseaux humides qui comprend :

- le renforcement et la création des réseaux d'assainissement eaux usées sur la partie amont et aval de la station de la Berthaudière, permettant de raccorder l'urbanisation future sur Décines Charpieu et une partie de Meyzieu. Les travaux sont estimés à 6 000 000 € HT pour une opération (études complémentaires, travaux) s'élevant à 6 600 000 € HT. La part induite par l'opération Grand Stade est évaluée à 1 616 000 € HT,

- la création d'un assainissement pluvial gérant les eaux de ruissellement urbain comprenant la création d'un réseau d'eaux pluviales, le déplacement et le redimensionnement du bassin des Ruffinières actuel. Les travaux sont estimés à 3 300 000 € HT pour une opération (études complémentaires, travaux) s'élevant à 3 700 000 € HT, auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition du foncier pour 200 000 €,

- la création d'un réseau d'eau potable pour alimenter en eau potable le site du Grand Stade et assurer une partie de la défense incendie à hauteur de 180 m³/h. Les travaux sont estimés à 1 800 000 € HT pour une opération (études complémentaires, travaux) s'élevant à 2 000 000 € HT : montant d'investissement totalement induit par l'opération Grand Stade,

- le déplacement des bassins existants de ruissellement agricole du Montout, qui assureront l'infiltration des eaux de ruissellement agricole et des eaux pluviales des voiries d'accès au Grand Stade. Un premier montant estimatif des travaux est de 3 000 000 € HT, pour une opération (études complémentaires, travaux) de 3 300 000 € HT : montant d'investissement totalement induit par l'opération Grand Stade.

L'objet de la demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme globale concerne :

- la mission de maîtrise d'œuvre pour la station de relèvement de la Berthaudière,
- la maîtrise d'ouvrage pour le déplacement de la station de relèvement de la Berthaudière et pour les modifications et créations de réseaux humides (eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déplacement des bassins existants de ruissellement agricole).
- les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets.

L'échéancier prévisionnel global de ces opérations proposé est le suivant :

Libellé	2010	2011	2012	2013	Total	Montant estimé généralisé par opération Grand Stade
1 - Déplacement de la station de la Berthaudière						
études et maîtrise d'œuvre	107 000 € HT	175 000 € HT	78 000 € HT	83 000 € HT	443 000 € HT	124 000 € HT
foncier	315 000 €				315 000 €	
2 - Création et modification des réseaux humides secteur Montout						
eaux usées	360 000 € HT	120 000 € HT	60 000 € HT	60 000 € HT	600 000 € HT	156 000 € HT
bassin des Ruffinières	441 000 € TTC	80 000 € TTC	40 000 € TTC	40 000 € TTC	601 000 € TTC	
déplacement des bassins de ruissellement agricole du Montout	179 500 € TTC	179 500 € TTC	0 € TTC	0 € TTC	359 000 € TTC	359 000 € TTC
eau potable	129 000 € TTC	43 000 € TTC	21 500 € TTC	21 500 € TTC	215 000 € TTC	215 000 € TTC

Les études et travaux en assainissement et en eau potable pourront être subventionnés en partie par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Le montant des subventions n'est pas connu à ce jour. Ces subventions s'imputeront en recettes sur les différentes opérations ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de restructuration et de renforcement des infrastructures d'assainissement sur Décines Charpieu comprenant le déplacement de la station de relèvement de la Berthaudière, le renforcement et la création des réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales) et d'eau potable, travaux visant d'une part à supprimer les débordements et inondations sur Décines Charpieu ainsi qu'à réduire les rejets au Grand Large et d'autre part à assurer l'approvisionnement en eau potable et garantir la défense incendie pour le Grand Stade.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et à signer les conventions,

b) - engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier.

3° - Décide :

a) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2160 - Déplacement de la station de la Berthaudière pour un montant total de 758 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement selon l'échéancier suivant : 422 000 € HT en 2010 (dont 315 000 € pour acquisition foncière), 175 000 € HT en 2011, 78 000 € HT en 2012 et 83 000 € HT en 2013 ;

b) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2162 - Création et modification des réseaux humides sur le secteur du Montout pour un montant total de 1 775 000 € en dépenses à la charge du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe des eaux, réparties comme suit :

- au budget principal pour un montant TTC de 960 000 € en dépenses réparti selon l'échéancier suivant : 620 500 € en dépenses en 2010 (y compris 200 000 € pour acquisition foncière), 259 500 € en dépenses en 2011, 40 000 € en dépenses en 2012 et 40 000 € en dépenses en 2013,

- au budget annexe de l'assainissement pour un montant HT de 600 000 € en dépenses réparti selon l'échéancier suivant : 360 000 € en dépenses en 2010, 120 000 € en dépenses en 2011, 60 000 € en dépenses en 2012 et 60 000 € en dépenses en 2013,

- au budget annexe des eaux pour un montant TTC de 215 000 € en dépenses réparti selon l'échéancier suivant : 129 000 € en dépenses en 2010, 43 000 € en dépenses en 2011, 21 500 € en dépenses en 2012 et 21 500 € en dépenses en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.